

SYNDICAT DE DEFENSE DU VIN
AOC CAHORS
POLE VITI-VINICOLE
46140 ANGLARS JUILLAC

N° PIECE	DATE
1017346	23-07-2025

CLIENT
005757

Avoir sur facture n° 1017284 du 3 juil. 2025

Référence	Désignation	Qté Liv.	PU H.T. Brut	% Rem.	PU H.T. Net	Montant H.T.	T
	Contrat n° 016725 du 11/10/2022 . Relevé compteur NB multifonction Konica Minolta C250 i Matricule : AA2M021110249 COMPTEUR N/B Relevé client au 03/07/2025 : 57373 Dernier facturé le 17/04/2025 : 53053 .						
RCN	Copies Noires . Relevé compteur CO COMPTEUR COULEUR Relevé client au 03/07/2025 : 87730 Dernier facturé le 17/04/2025 : 79901 .	-4320	0.00546		0.00546	-23.59	N
RCC	Copies Couleur	-7829	0.0546		0.0546	-427.46	N

Taux TVA	Base H.T.	Montant T.V.A.
20.00 (N)	-451.05	-90.21

TVA sur les débits

Total H.T.	-451.05
Total T.T.C.	-541.26
Acompte	0.00

Echéance	Montant	Mode de Règlement
23-07-2025	-541.26	VIREMENT A 10 JOURS NET

Net à Payer	-541.26
--------------------	----------------

IBAN : FR76 1780 7008 4903 2216 8086 689 - BIC : CCBPFRPPTLS / Domiciliation : BANQUE POPULAIRE

Escompte pour règlement anticipé : 0 % - TVA déductible après paiement.

En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 1,5 fois le taux d'intérêt légal, sera facturée.

Tout retard de paiement engendrera une indemnité forfaitaire de compensation de frais de recouvrement fixée à 40 €.

Clause de réserve de propriété : le matériel et les travaux restent la propriété de COP'INFOR jusqu'au paiement intégral des documents fournis.

Pour toute contestation, les seules juridictions reconnues et acceptées de part et d'autre sont le Tribunal de Commerce de Cahors.